



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères



DECHETTERIE DE VIARMES



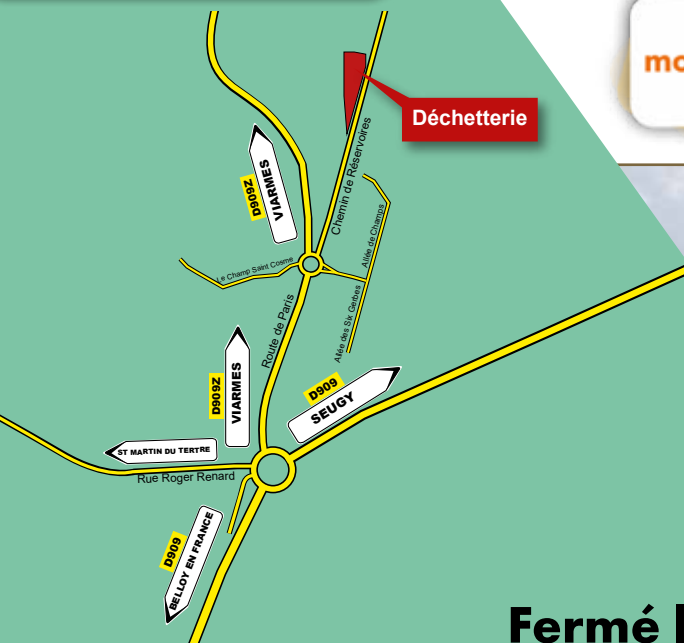
750 kg maximum
par passage



30 passages
maximum par an

Téléchargez l'application Montri
pour préparer votre visite en déchetterie !

Plan d'accès



Fermé le mardi

Syndicat Tri-Or

Rue Pasteur prolongée
ZA du Paradis
95660 Champagne-Sur-Oise
Tél. : 01 34 70 05 60
info@tri-or.fr - www.tri-or.fr
Instagram : SYNDICAT.TRIOR



Horaires d'été

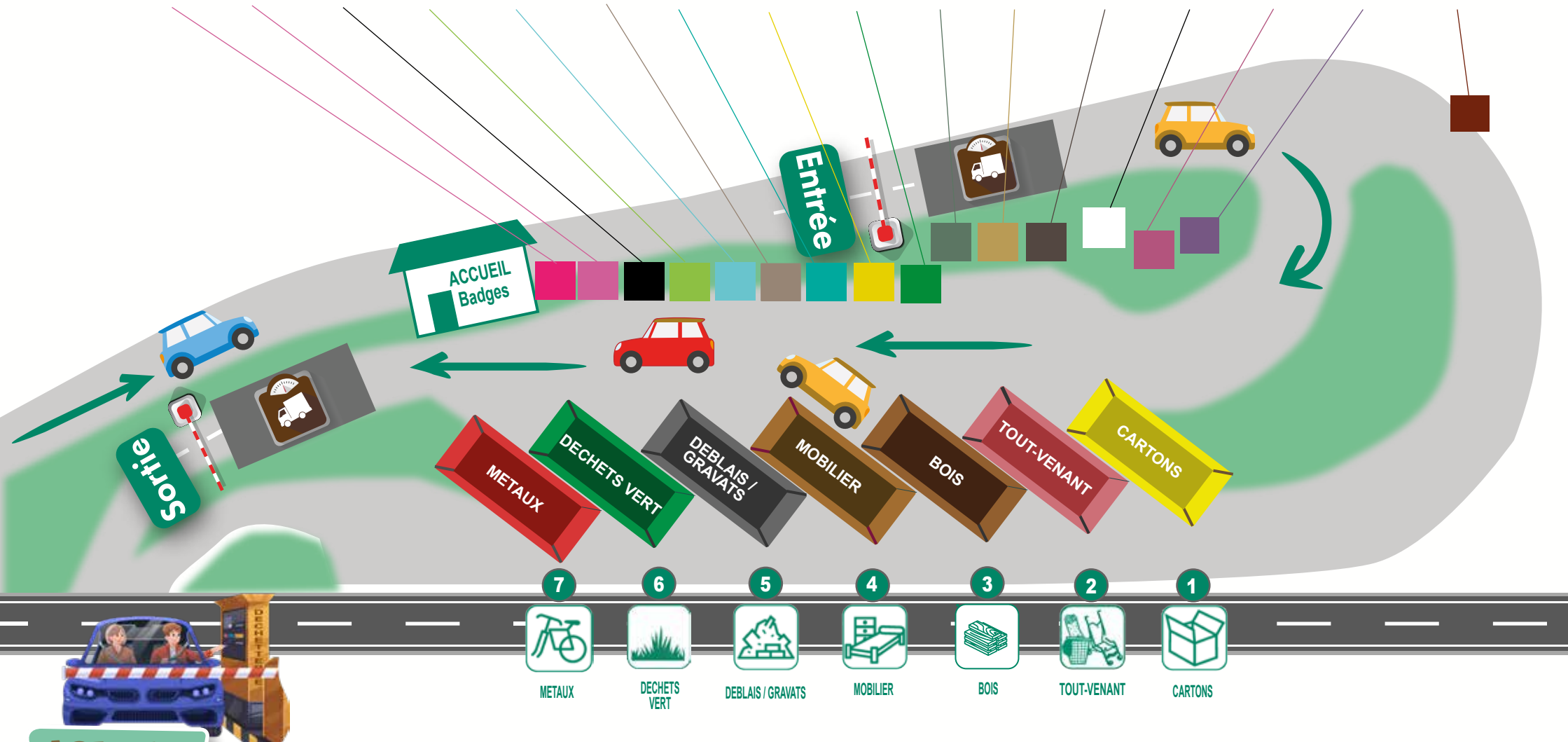
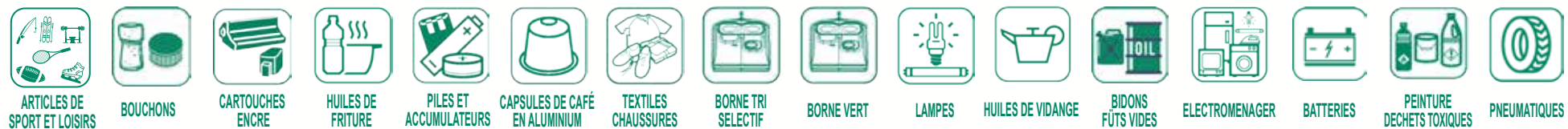
Du 1^{er} avril au 30 septembre - 9h-12h30 / 14h-18h
Samedi 9h-18h - Dimanche 9h-12h30



Horaires d'hiver

Du 1^{er} octobre au 31 mars - 9h-12h30 / 14h-17h
Samedi 9h-17h - Dimanche 9h-12h30





ASTUCE :

Pour minimiser votre temps d'attente lors du dépôt de vos déchets, privilégiez les jours de semaine aux week-end et les matins aux après-midi, **sinon, soyez patient.**

Le rôle de la DECHETTERIE

DEBARRASSER

permettre aux habitants de se débarrasser des déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle, comme les déchets encombrants, les déchets dangereux et les déchets inertes (gravats) ;

PROTEGER

protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en assurant un traitement conforme des déchets polluants ;

ECONOMISER

économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation ;

REEMPLOI

favoriser le réemploi et la réutilisation de certains objets.



LA FONCTION de l'agent de la déchetterie

L'agent de déchetterie s'occupe de garantir le bon fonctionnement du site, de réguler le flux de visiteurs et **de veiller au respect du règlement intérieur**. Il vous accueille, vérifie votre autorisation d'accès et examine la nature des déchets que vous apportez. Cet agent est présent pour vous aider à identifier vos déchets et à les trier de la manière la plus efficace. **En aucun cas, cette personne n'est tenue de vous aider à décharger vos déchets.**

CARTE DECHETTERIE

L'accès à nos déchetteries est gratuit et sans rendez-vous pour les particuliers. Vous devez posséder une carte émise gratuitement par le Syndicat Tri-Or. Elle est réalisée par les gardiens de la déchetterie et est obligatoire pour y accéder. Cette carte est nominative et ne peut en aucun cas être prêtée. **L'accès aux associations et aux professionnels est payant.**

Pour obtenir votre carte, il impératif de venir en déchetterie muni :



d'une pièce d'identité



d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de perte ou de vol, venez à l'accueil du Syndicat avec un chèque de 10€.

PREPARER VOTRE VENUE :

1

VERIFIER

sur notre site internet que vos déchets figurent dans la liste des déchets acceptés en déchetterie.

2

TRIER ET REGROUPER

vos déchets par matériau ou catégorie et par ordre de dépôt avant de vous rendre en déchetterie.

3

PREVOIR

tout équipement utile pour décharger (fourche, pelle, gants, etc.).

4

ANTICIPER

vos venue en vérifiant les horaires de la déchetterie afin de vous laisser le temps de décharger.